

**PROPRIETAIRES GROUPE
GARANTIES LOYERS IMPAYES,
GARANTIES ANNEXES
CARENCE ET VACANCE LOCATIVES**



TABLEAU DES GARANTIES
(selon option choisie par l'assuré)

GARANTIES	Montant maximum par sinistre dans le cadre du plafond global de garantie de : 80 000 €	
Option 1 :		
Loyers impayés	sans franchise, lorsque le bail prévoit un dépôt de garantie de 1 mois ou franchise de 1 mois de loyer hors charges d'origine en l'absence de dépôt de garantie	Sans limitation de durée, maximum 40 000 € par année d'assurance et par sinistre
Frais de Contentieux (commandement de payer, huissiers de justice, avocats...)		Remboursement sur factures acquittées avec une garantie limitée à 4 000 €
Loyers impayés après décès du locataire		Durée limitée à 3 mois
Frais de procédure d'expulsion (Dommages matériels pour ouverture des locaux, frais de garde-meubles, frais pour utilisation de la force publique...)		Remboursement sur présentation de factures acquittées
Détériorations immobilières : dommages matériels et perte de location consécutive		Franchise: 6 % par an concernant la vétusté
Absence de locataire :		
Option 2 : Garantie des locations suivantes	Après une franchise de 2 mois	6 mois de loyers, charges et taxes
Option 3 : Garantie de la 1ère location	Après une franchise de 1 mois	6 mois de loyers, charges et taxes